

SÉANCE DU 26 JUIN 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 14 L'an deux mil vingt-cinq
Présents : 8 le 26 Juin,
Procuration : 3 le Conseil Municipal de la commune de VERTEILLAC, dûment convoqué,
Votants : 10 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr DEFRAYE Régis, le Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Juin 2025

Présents : Mmes et Mrs DEFRAYE Régis, BORDIER Frédérique, DEBUE Sandra, KIEFFER Christian, BLOYS Damien, AVELLANEDA Jean-Raymond, GUICHARD Marie et PANAZOL Jeannot.

Absents : CONSTANT Simon, VIMBER Jean-François, JOSEFOWITZ Virginie et FERRIER Didier

Procurations : M. BOUCARD David à M. PANAZOL Jeannot,
Mme PAJOT Ophélie à M. DEFRAYE Régis,
Mme GUICHARD Marie à Mme DEBUE Sandra (2^{ème} partie)

Secrétaire de séance : Mme DEBUE Sandra

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du CM du 15 MAI 2025,
- Spectacles pyrotechniques 2025,
- Adhésion au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine,
- Projet d'aménagement de l'Espace Culturel de la Salle des fêtes,
- Chaîne « Youtube » de la mairie,
- Travaux en régie : vote du coût horaire des agents techniques,
- Primes façades : finalité,
- Délégation de signatures pour les adjoints,
- Devis de travaux pour la démolition intérieure de la Boucherie
- **Questions diverses**

La séance est ouverte à 18h30, le quorum est respecté, le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour en présentant six délibérations supplémentaires, les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette modification.

N° 06-2025-01

Objet : Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les différents dossiers de demandes de subvention élaborés par les associations pour 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-décide d'allouer une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANTS ATTRIBUES
FCLTMV 15/08	379.50 €
Comité de jumelage	250.00 €
Comité d'Animation et de Divertissement de Verteillac	900.00 €
Judo Club de Verteillac	800.00 €
Club de Gym Evasion Détente Santé Verteillac	250.00 €
Association du Patrimoine Aquatique -Ayragne-Aquavert	250.00 €
Association les amis de la ferme de la Meyfrenie	250.00 €
Recyclerie	250.00 €
Ecole de Football – TSMB 88	250.00 €
Club de Football - FCLTMV	800.00 €
Itinéraire Baroque	250.00 €
Team Cycliste Verteillacoise	500.00 €
Association Amicale Cycliste Mareuil/Verteillac	250.00 €
Société de pêche «Le Roseau Verteillacois»	250.00 €
Société de chasse de Verteillac	250.00 €
Club 3 ^{ème} Age "L'Age d'Or"	250.00 €
Pétanque Verteillacoise	250.00 €
Friperie	250.00 €
ACVG-ARAC	150.00 €
Amicale Laique	250.00 €
TSMB 88 Fête du Sport	250.00 €
Paul MAIGNE	500.00 €
Oiseau Rare	250.00 €
Maël Cycliste Verteillacois	500.00 €
Ribcar Lycée Arnaut Daniel	250.00 €
CIDFF Dordogne	50.00 €
Bouquinerie	150.00 €
Comédie et Hauteur	250.00 €
TOTAL	9 229.50 €

N° 06-2025-02

Objet : CCPR : Attribution d'un Fonds de concours Voirie 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois va procéder à la réfection des voiries sis « Rue des abattoirs » et « Rue Fondfroide ».

Considérant que Verteillac est l'une des communes membres de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois et vu la situation géographique des voies concernées, en centre bourg.

Considérant que le montant du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer à la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois un fonds de concours concernant ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte** l'attribution d'un fonds de concours à la CCPR pour la voirie 2025 concernant les voies ci-dessus.

- **autorise** Monsieur le Maire à procéder au règlement et à signer la convention et tout acte afférent à cette demande.

N° 06-2025-03

Objet : Sollicitation de subventions pour le projet d'installation d'une clim réversible à la salle des aînés et validation du projet.

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'une clim réversible dans la pièce des aînés de la salle polyvalente. Cette dernière permettra de couper de façon définitive le chauffage au gaz dans cette pièce et de donner un confort thermique à nos aînés permettant l'utilisation de cette pièce conviviale tout au long de l'année. Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du devis de la SARL MORISSET, 118 route des cluzeaux 24320 Verteillac pour un montant de 5 924.04 euros TTC. Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Il demande ensuite à l'assemblée l'autorisation de solliciter une subvention pour une aide au financement de ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Autorise** le dépôt de demande de subventions concernant le projet **d'installation d'une clim réversible à la salle des aînés**

- **Approuve** le projet et accepte le devis de la SARL MORISSET, 118 route des cluzeaux 24320 Verteillac pour un montant de **5 924.04 euros TTC**

- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités

N° 06-2025-04

Objet : Extension VIC 041, classement voirie

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une partie du chemin rural sis en continuité du chemin des morilles, présente des conditions d'entretien similaires à la voirie communale. Il est nécessaire de classer ce chemin dans la voirie communale.

Après examen par le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant que le classement du dit chemin rural dans la voirie communale n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ce chemin ;

Considérant que l'article 62 de la loi du 09 décembre 2004 remplaçant le deuxième alinéa de l'article L141-3 du code de la voirie routière, dispense d'enquête préalable les délibérations concernant le classement de voirie,

Décide de procéder au classement de ce chemin rural dans la voirie communale :

- Chemin rural, sis en continuité du chemin des morilles, d'une longueur de 158 mètres et d'une largeur de chaussée de 2.80 mètres, ayant pour point d'origine la RD 84 et se terminant à la fin du revêtement. Cette voie gardera la dénomination de chemin des morilles et en ai l'extension.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent et demande la mise à jour des plans cadastraux aux services du cadastre.

N° 06-2025-05

Objet : Prestations techniques d'assainissement – Modalités de facturation Budget Principal/Budget assainissement

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que le service technique de la Mairie de Verteillac *a réalisé des prestations sur l'ensemble du réseau d'assainissement et la station d'épuration.*

Ces prestations feront l'objet d'une facturation entre le budget principal de la Commune et le budget annexe d'Assainissement selon les modalités suivantes :

	Coût/heure	N° cpte de D au BA	N° cpte de R au BP
Temps agent : environ 100 h/an/agent, comprenant : Entretien annuel Ayragne 98 ml : 42 h/an Entretien bimestriel chemin 65 ml : 48 h/an Piégeage Ragondins : 10h/an	13.84 €/h	C/012 -6215	70841

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOpte** les modalités de mise en œuvre des prestations de services d'assainissement,

- **DEMANDE** l'inscription des crédits nécessaire au Budget Principal.

N° 06-2025-06

Objet de la DM : **DM Investissement divers**
06 2025 06

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : AD'AP SUR ERP				15 000,00
Bâtiments publics			21351(21) 81	15 000,00
OP : DIVERS				12 000,00
Autres inst.,matériel,outil. techniques			2158(21) 97	7 000,00
Autres immobilisations corporelles			2188(21) 97	5 000,00
OP : SIGNALISATION COMMERCANTS ARTISANS		14 000,00		
Installations de voirie	2152(21) 106	14 000,00		
OP : ESPACE CULTUREL SALLE DES FETES				7 000,00
Autres inst.,matériel,outil. techniques			2158(21) 109	7 000,00
OP : RENATUR. ET AMENAG PONTIS ET VOIE R		20 000,00		
Constructions	2313(23) 113	20 000,00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		34 000,00		34 000,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

N° 06-2025-07

Objet : Projet des hangars porteurs de panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération n° 01202510 de janvier 2025 définissant les conditions de dépôt du permis de construire **des hangars porteurs de panneaux photovoltaïques** : « dans le cadre du projet de couverture du bâtiment existant du terrain de tennis et la construction d'un nouveau bâtiment pour le football et un dojo situé au camping de la commune, il convient de déposer une demande de permis de construire. Celui-ci sera à la charge de la société R'PUR si le projet est validé, en cas d'abandon du projet par la commune, les frais d'obtention du permis de construire resteront à la charge de la commune pour un montant de 1 500 € HT. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

-ABANDONNE le projet **des hangars porteurs de panneaux photovoltaïques**

-AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser les frais d'obtention du permis aux conditions proposées dans la délibération n° 01202510.

N° 06-2025-08

Objet : Remplacement du matériel de téléphonie et imprimante pour la protection des données

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en regard des préoccupations concernant la sécurité des données informatiques de la mairie, une étude a été demandée pour sécuriser la téléphonie et le photocopieur. Trois organismes ont répondu pour chacun des deux postes. Monsieur le Maire présente les comparatifs joints et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

-ACCEPTE la proposition de la société **KOESIO** pour un Copieur Canon, modèle DX 39261. - **ACCEPTE** la proposition de **CORIOLIS** le fournisseur actuel de la téléphonie de la mairie pour sa proposition avec firewall inclus.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N° 06-2025-09

Objet de la DM : **DM Installation clim et chauffe eau salle des aines**
06 2025 09

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : SIGNALISATION COMMERCANTS ARTISANS		1 500,00		
Installations de voirie	2152(21) 106	1 500,00		
OP : SECURISATION VIRAGE MON. AUX MORTS		4 000,00		
Agencements et aménagements de terrains	2312(23) 116	4 000,00		
OP : COVOITURAGE		2 000,00		
Install., matériel et outill. technique	2315(23) 119	2 000,00		
OP : HORS PROGRAMME				7 500,00
Bâtiments publics			21351(21) 9999	7 500,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		7 500,00		7 500,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

N° 06-2025-10

Objet : Achat d'une épareuse

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité pour le service technique de l'achat d'une épareuse. Il présente le devis de deux modèles correspondants et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

-**ACCEPTE** la proposition de la société **Georges Simonnet et fils** 16190 SALLES-LAVAILLETTE qui s'élève à **5 650.00 € HT**, modèle Zeppelin.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit devis.

N° 06-2025-11

Objet : Sollicitation d'une subvention « Amende de Police » pour

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de procéder à la sécurisation du virage situé au centre bourg aux abords du monument aux morts.

Il propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de type « amende de police » pour aider à la prise en charge des frais engagés.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de donner son accord pour initier la demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à instruire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police.

N° 06-2025-12

Objet : Avenant du bail de la gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'aux termes d'un bail administratif en date du 03 octobre 2017, la commune de Verteillac a donné à bail à l'état, représenté par Monsieur le Directeur Départemental des finances Publiques de la Dordogne assisté du Commandant de Gendarmerie, des locaux dépendant d'un immeuble, sis lieu-dit « au bourg », destiné à abriter les locaux de service de gendarmerie ainsi qu'un pavillon. Cette location a été consentie et acceptée pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} Octobre 20 moyennant un loyer annuel de 13 025.63 € révisable à l'expiration de chaque période triennale.

Les parties contractantes conviennent de porter, à compter du 1^{er} octobre 2023, point de départ de la deuxième période triennale, la présente location, moyennant un loyer annuel de 15 284.88 € toutes taxes comprises et hors charge selon l'indice ICC du 1^{er} trimestre 2023 soit : 2077.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **accepte** la revalorisation proposée,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail concernant la brigade de gendarmerie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
-**autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

N° 06-2025-13

Objet : Convention fourrière SPA 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en application de l'article L. 211-14 du Code Rural, la Commune de Verteillac est liée avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) par une convention de fourrière pour la prise en charge des animaux errants ou abandonnés.

Il précise que pour 2025, la SPA a fixé la participation communale à 1.05 euros par habitant par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-**décide** de signer ladite convention avec la SPA de la Dordogne pour une participation de 583.80 euros pour l'année 2025

-**dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune.

N° 06-2025-15

Objet : Remplacement jeux extérieurs 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AVELLANEDA Jean-raymond, conseiller, qui explique au Conseil municipal, en référence au rapport de l'Apave concernant l'aire de jeux extérieurs pour enfants, il convient de remplacer plusieurs jeux extérieurs non-conformes par leur vétusté aux normes de sécurité.

Il présente un devis de la société Top équip pour l'achat d'un jeu « La ruche aux abeilles » d'un montant **TTC de 2 781.60 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-**décide** d'accepter l'offre la société Top équip pour l'achat d'un jeu « La ruche aux abeilles » d'un montant **TTC de 2 781.60 €**

-**dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune.

L'ordre du jour modifié étant épuisé, la séance est levée.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES